

Colloque

J-58 jours ...

Personnes handicapées, parents, professionnels :
et si on construisait ensemble ?

5 questions à Jean-François Chossy,
invité au colloque et auteur du rapport parlementaire
*Évolution des mentalités et changement du regard de la
société sur les personnes handicapées : passer de la prise en
charge à la prise en compte.*

● www.colloque-coconstruction-handicap.fr/presse.html

La co-construction en question

À l'approche du colloque qu'elle organise, l'association Grandir d'un Monde à l'Autre vous propose quelques pistes pour comprendre et s'emparer du thème de la co-construction. Jean-François Chossy nous en livre ici une première définition.



La co-construction c'est permettre ensemble
- personnes concernées, parents, amis, professionnels-
de préparer l'enfant à grandir pour passer d'un monde à l'autre
sans appréhender les difficultés et les différences.



L'accompagnement des personnes fragilisées par le handicap est depuis longtemps le domaine de recherches de Jean-François Chossy. Membre honoraire du Parlement, il a été en charge d'une mission sur l'évolution des mentalités et le changement de regard sur le handicap et a participé à la création de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il interviendra donc sur le colloque et nous apportera les connaissances et les informations que lui a apportée la rédaction de ce rapport.

● Rapport disponible en intégralité sur : www.colloque-coconstruction-handicap.fr/



Grandir
d'un Monde
à l'Autre

www.mondealautre.fr

www.colloque-coconstruction-handicap.fr

Colloque co-construction et handicap
École d'architecture de Nantes Tél. : 09 72 39 82 86

Jeudi 4 avril 2013, de 8 h 30 à 17 h 30
Mail : contact@mondealautre.fr



Interview de Jean-François Chossy Invité au colloque co-construction et handicap

1 Auteur de la loi du 11 décembre 1996 visant à assurer une prise en charge adaptée de l'autisme : pourquoi avoir décidé de travailler sur le sujet du handicap et de l'autisme en particulier ?

Tout nouveau député (dès 1993) j'ai rencontré, dans ma permanence, une famille très concernée par l'autisme de leur jeune fille (4 ans) qui m'a demandé d'intervenir de façon législative pour que l'autisme soit reconnu comme un handicap et puisse échapper au seul traitement psychiatrique et être pris en compte dans le secteur médico-social avec un accompagnement social, médico-social, éducatif et pédagogique adapté.

2 Préparateur en pharmacie jusqu'en 1983, pourquoi et comment en arrive-t-on à travailler au sein du gouvernement, sur la problématique du handicap ?

Parce que ce métier vous apprend à vous engager au service des autres, lorsqu'ils sont concernés par la maladie, la souffrance ou le handicap. Il reste ensuite à avoir la possibilité d'exercer un mandat électif permettant d'exposer des idées, de les défendre et de les faire accepter par le vote.

3 En novembre 2011, vous rendez votre rapport sur l'évolution des mentalités et le changement de regard que notre société porte sur le handicap.

- **Comment avez-vous procédé pour réaliser ce rapport ?**
- **Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?**
- **À quoi a-t-il servi ?**

J'ai rencontré plus de 700 personnes pour préparer ce rapport. Je voulais aller à la rencontre de celles et ceux qui sont directement concernés : personnes handicapées, associations, professionnels, bénévoles, etc. pour connaître mieux leurs préoccupations, leurs propositions, leurs attentes et leurs espoirs. Ce qui m'intéresse avant tout c'est la vérité des autres. J'ai écouté, questionné puis j'ai rédigé mon rapport en faisant ressortir ce que j'avais entendu et compris.

La plus grande difficulté a été de n'oublier ni rien ni personne et de retranscrire fidèlement les propos.

Ce rapport sert -modestement- à ouvrir de nouvelles pistes dans l'accompagnement des personnes handicapées et espère faire en sorte que ces personnes soient considérées non plus par leurs différences, mais par leurs potentialités. Le but est de faire comprendre que le handicap est un phénomène ordinaire de la vie et qu'il faut en parler sans crainte en employant les mots courant pour éviter ceux qui stigmatisent.

4 Quels sont pour vous les enjeux de la co-construction ?

La co-construction, c'est permettre ensemble -personnes concernées, parents, amis, professionnels, de préparer l'enfant à grandir pour passer d'un monde à l'autre sans appréhender les difficultés et les différences.

5 Les mentalités et le regard de la société sur le handicap ont-elles effectivement changées ?

Patience et persévérance, les choses bougent un peu, et lentement.